Séance du 03/06/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 210
Dossier : 190360

Politique : *Etre solidaire, plus qu'une tradition, un devoir.*
Commission : Santé - Solidarité - Politique de la ville - Insertion

Direction en charge : Social, santé publique et lutte contre les discriminations
Objet : Convention de partenariat relative aux actions visant la promotion du don du sang avec l'Établissement Français du Sang, l'Union Départementale pour le Don de Sang Bénévole de la Loire et la Ville de Saint-Étienne - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire
Date de convocation du conseil : 24/05/2019
Compte rendu affiché le : 04/06/2019
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :
M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Anne-Françoise VIALLON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN (présent jusqu'à la question n°65 du projet de l'ordre du jour), M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE (présent jusqu'à la question n°65 du projet de l'ordre du jour), Mme Raphaëlle JEANSON (présente à partir de la question n°3 du projet de l'ordre du jour jusqu'à la question n° 65 du projet de l'ordre du jour), M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, Mme Geneviève ALBOUY (présente jusqu'à la question n°65 du projet de l'ordre du jour), M. Georges ZIEGLER (présent à partir de la question n°3 du projet de l'ordre du jour)

Absents-Excusés :
M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE) M. Florent PIGEON (pouvoir à M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE) M. Jean-Jacques PAUZON (pouvoir à M. Jacques FRESSINET) M. Michel BEAL (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU)

Absents :
M. Lionel SAUGUES

VILLE DE ST-ETIENNE CONSEIL MUNICIPAL du 03/06/2019

Politique : *Etre solidaire, plus qu'une tradition, un devoir.*
Commission : Santé - Solidarité - Politique de la ville - Insertion

Délibération n° : 210
Dossier : 190360

Direction en charge : Social, santé publique et lutte contre les discriminations
Objet : Convention de partenariat relative aux actions visant la promotion du don du sang avec l'Établissement Français du Sang, l'Union Départementale pour le Don de Sang Bénévole de la Loire et la Ville de Saint-Étienne - Approbation.

□ Rappel et Références :
La Ville de Saint-Étienne souhaite réitérer son engagement auprès de l'Établissement Français du Sang et de l'Union Départementale pour le Don de Sang Bénévole et les accompagner dans leurs collectes de sang à la fois destinées aux stéphanois et à l'ensemble du personnel municipal.

□ Motivation et Opportunité :
Dans un contexte de besoins constants en produits sanguins sur le territoire et la présence d'une maison du don sur la commune, la Ville de Saint-Étienne souhaite renouveler son engagement à accompagner l'Établissement Français du Sang et L'Union Départementale pour le Don du Sang Bénévole dans leurs missions de collecte des dons de sang, de plasma et de plaquettes sur son territoire et de promotion du don.

La nouvelle convention, soumise à l'approbation du Conseil Municipal, vient réaffirmer ce partenariat entre les signataires et met l'accent sur la mobilisation citoyenne. Pour cela, la Ville de Saint-Étienne fera en sorte de communiquer autant que faire ce peut sur les activités des deux partenaires et s'attachera à sensibiliser la population en relayant les actions développées sur le territoire.

□ Contenu :
Par cette convention, les parties s'engagent ainsi à mettre en oeuvre tous les moyens (logistique, communication, information) pour encourager le don de sang.

□ Maîtrise d'ouvrage :
Ville de Saint-Etienne

□ Point Financier :

o Coût total investissement TTC : dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver la conclusion de la convention entre l'Établissement Français du Sang, l'Union Départementale pour le Don de Sang Bénévole de la Loire et la Ville de Saint-Étienne,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Conseiller municipal ayant reçu délégation, à signer cette convention dont un exemplaire restera joint au dossier.

Décision : Proposition adoptée **Résultat du vote :** 57 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	**Imputation budgétaire**
	Pour Extrait, **Pour le Maire,** **l'Adjoint délégué** **Cyril MEKDJIAN**